

---

# Relevé SwissDRG des données par cas auprès de tous les hôpitaux suisses de soins somatiques aigus

*Document introductif pour les nouveaux hôpitaux de réseau*

---

## 1. Introduction

Depuis 2008, SwissDRG SA procède au relevé des données de coûts et de prestations hospitaliers afin de développer la structure tarifaire dans le domaine des soins stationnaires somatiques aigus.

Jusqu'en 2012, la structure tarifaire SwissDRG était développée sur la base des données collectées auprès d'hôpitaux de réseau volontaires. Conformément à l'article 49 al. 2 de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), le Conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé d'étendre le relevé à tous les hôpitaux concernés par le financement selon SwissDRG et ce dès l'année de relevé 2012, c'est-à-dire à partir des données de l'année 2011.

Le présent document contient les informations essentielles pour les hôpitaux de réseau qui participent pour la première fois au relevé SwissDRG.

### 1.1 Personnes de contact

En cas de questions liées au relevé SwissDRG, vous pouvez contacter M. Cedric Haberthür ou M. Rémi Guidon du Département Économie de SwissDRG SA.

Cedric Haberthür [datenerhebung@swissdrg.org](mailto:datenerhebung@swissdrg.org) Tél. : +41 (0) 31 544 12 25

Rémi Guidon [datenerhebung@swissdrg.org](mailto:datenerhebung@swissdrg.org) Tél. : +41 (0) 31 544 12 26

## 2. Contrat sur la protection des données : étape importante avant de livrer les données pour la première fois

L'utilisation et la transmission des données des hôpitaux de réseau par SwissDRG SA sont protégées par un contrat sur la protection des données. La Direction de l'hôpital doit signer en premier le contrat en deux exemplaires et le renvoyer à SwissDRG SA. Une des versions du contrat, signée par le directeur de SwissDRG SA, est ensuite retournée à l'hôpital.

### 3. Livraison des données

La structure tarifaire SwissDRG est mise à jour chaque année. Il est ainsi nécessaire que les **hôpitaux de réseau livrent leurs données, chaque année**, également.

#### 3.1 Schéma récapitulatif

Année du relevé SwissDRG	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Année comptable des données collectées	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Version tarifaire	1.0	2.0	3.0	4.0	5.0	6.0
Année de tarification (utilisation des données collectées)	2012	2013	2014	2015	2016	2017

*Concrètement : Lors du **relevé SwissDRG 2015** (livraison fin avril 2015) SwissDRG SA collecte les **données de l'année comptable 2014**. Ces données sont utilisées pour développer **la structure tarifaire 6.0** sur laquelle se base le **financement hospitalier 2017**.*

#### 3.2 Contenu et format des données à livrer

Les hôpitaux de réseau livrent à SwissDRG SA des données administratives, médicales et financières **concernant chaque cas tarifaire**.



En principe, un séjour hospitalier correspond à un cas tarifaire. Sous certaines conditions, cependant, deux ou plusieurs séjours peuvent être regroupés en un seul cas<sup>1</sup>.

Dans un souci de compatibilité avec le format de données que les hôpitaux de réseau livrent à l'Office fédéral de la Statistique (OFS) et aux cantons, SwissDRG SA collecte les données dans deux fichiers distincts:

- 1) le **fichier de la statistique médicale** : il s'agit du même fichier qui est livré à l'OFS et qui contient les données administratives et médicales
- 2) Le **fichier des coûts**: ce fichier contient tous les coûts correspondant aux cas répertoriés dans le fichier de la statistique médicale. Les coûts sont calculés avec la méthode de comptabilité analytique REKOLE<sup>®</sup>. Ainsi, les composantes de coûts exigées correspondent aux principaux centres de charge obligatoires REKOLE<sup>®</sup>.

<sup>1</sup> De plus amples informations sur les règles d'application se trouvent sur la page de SwissDRG SA [www.swissdrg.org](http://www.swissdrg.org) >> Documents tarifaires >> Documents tarifaires

Les exigences liées au format et au contenu des données à livrer ainsi que le format des fichiers est détaillé dans les annexes A et B de la « Documentation du relevé SwissDRG 2015 », disponible sur le site de SwissDRG SA, [www.swissdrg.org](http://www.swissdrg.org), à l'adresse suivante :

[Relevé SwissDRG >> Section « Relevé 2015 \(données 2014\) » >> Sous-section « Documentation » >> Documentation du relevé SwissDRG 2015](#)



Pour un cas spécifique, le numéro du cas<sup>2</sup> (numéro d'identification du cas) doit être le même dans les deux fichiers.

Les hôpitaux de réseau respectent les directives de l'OFS en ce qui concerne le codage médical. Ainsi, pour le relevé 2015 (données 2014), les classifications ICD-10 GM 2012 à cinq positions et la CHOP 2014 à six positions doivent être utilisées.

Des compléments d'information se trouvent sur le site de l'OFS<sup>3</sup>

### 3.3 Comment livrer les données ?

SwissDRG SA met à disposition sur son site Internet une interface Web sécurisée pour la livraison des données.

Une vérification des conditions minimales, portant essentiellement sur le format et le contenu des variables indispensables, est réalisée en direct lors de l'envoi des données. Si les données ne remplissent pas ces conditions minimales, l'envoi est interrompu. Un message d'erreur s'affiche alors, indiquant les modifications nécessaires à réaliser pour rendre les données valides.



*Une vérification du format et du contenu du fichier de la statistique médicale à l'aide de MedPlaus®, logiciel gratuit proposé par Freudiger EDV-Beratung, permet d'avoir un aperçu de la qualité des données. Si le fichier s'ouvre avec le logiciel, alors le fichier est conforme aux exigences de SwissDRG SA.*

<sup>2</sup> Le numéro du cas (clé primaire) correspond à la variable 4.6.v01 du fichier de la Statistique médicale, qui se trouve sur la ligne MD. Ce numéro doit être réutilisé dans le fichier des coûts pour désigner le même cas.

<sup>3</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/chop/02/05.html> ;  
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/nomenklaturen/blank/blank/cim10/02/04.html>

### 3.4 Quels sont les délais ?

Les données de l'année comptable précédente doivent être livrées **jusqu'au 30 avril de l'année du relevé.**

Exemple : Pour le relevé SwissDRG 2015, les données 2014 doivent parvenir à SwissDRG SA jusqu'au 30 avril 2015.



La livraison des données au 30 avril est également une garantie pour l'hôpital d'obtenir les droits d'accès pour la totalité des fonctionnalités du Webfeedback et non seulement les résultats de plausibilisation (voir point 5).

## 4 Où se trouve la documentation du relevé ?

La « Documentation du relevé SwissDRG 2015 » est le document unique qui rassemble l'ensemble des informations nécessaires pour réaliser avec succès la livraison des données en 2015.

La documentation du relevé 2015 est disponible sur le site Internet de SwissDRG SA, à l'adresse suivante

[Relevé SwissDRG >> Section « Relevé 2015 \(données 2014\) » >> Sous-section « Documentation » >> Documentation du relevé SwissDRG 2015](#)

Chaque année, la documentation du relevé SwissDRG est mise à jour. C'est pourquoi il est nécessaire de se référer à la version de ce document qui correspond au relevé de l'année en cours.

## 5. Prestations fournies par SwissDRG SA

### 5.1 Plausibilisations

Dans un délai d'une semaine suivant une livraison de données valides, la personne de contact de l'hôpital de réseau peut prendre connaissance des plausibilisations effectuées sur les données livrées, par l'intermédiaire du Webfeedback de SwissDRG SA.



Les plausibilisations permettent d'identifier les cas erronés et, le cas échéant, de corriger le problème et de livrer une nouvelle fois les données.

Il est également possible de communiquer des justifications/explications pour les cas identifiés comme problématiques afin d'éviter qu'ils soient éliminés et, ainsi, s'assurer que ces cas contribuent au développement de la structure tarifaire.

### 5.2 Accès à l'ensemble des fonctionnalités du Webfeedback

Si les données ont été livrées au plus tard le 30 avril de l'année du relevé, l'hôpital de réseau peut accéder à l'ensemble des fonctionnalités du Webfeedback. Il est alors possible d'effectuer, par exemple, des comparaisons avec les autres hôpitaux de réseau.

[Relevé SwissDRG >> Webfeedback - seulement pour les hôpitaux de réseau >> Webfeedback >> Webfeedback 2015 \(données 2014\).](#)

### 5.3 Version de démonstration du Webfeedback

Une **version de démonstration** du Webfeedback (valeurs fictives) est disponible sur le site Internet de SwissDRG SA, [www.swissdrg.org](http://www.swissdrg.org), à l'adresse suivante :

[Relevé SwissDRG >> Webfeedback >> Webfeedback version de démonstration](#)